



## Des enfants heureux de retourner à l'école



Les enfants des classes de 3<sup>e</sup> de Mme Joanie et Mme Mélanie lors d'une culture de champignons sauvages  
Photo : Gracieuseté

Voir article en page 3

**INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DU JOURNAL « ENSEMBLE POUR BÂTIR »** *mercredi 4 novembre à 18 h 30*  
À LA SALLE OPTIMISTE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE  
ÉVAÏN. BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS !



Résumé de la rencontre du conseil de quartier	p. 2
Les enfants heureux de retourner à l'école	p. 3
COVID-19	p. 4
Télécharger l'application Alerte COVID	p. 5
Pourquoi éviter les rassemblements privés	p. 6
Des mesures assouplies à l'assurance-emploi	p. 7
Des nouvelles de la bibliothèque	p. 8

Faites-nous parvenir vos articles jusqu'au  
**Mercredi 2 décembre 2020**

Vous pouvez les déposer au local du journal situé  
au sous-sol du centre communautaire :  
200, rue Leblanc C.P. 280  
Rouyn-Noranda, Québec, J0Z 1Y0

Notre adresse courriel : [info@journal-ensemble.org](mailto:info@journal-ensemble.org)  
Notre site Web : [www.journal-ensemble.org](http://www.journal-ensemble.org)  
Suivez-nous! [facebook.com/journalensemble](https://www.facebook.com/journalensemble)  
819-797-7110 poste 2208

# Résumé de la rencontre du conseil de quartier d'Évain du 16 septembre 2020

■ Raymonde Poitras

## Ponceau Jutras – Rang des Cavaliers

Le ponceau définitif sera en place à l'automne.

## Compostage

Face aux plaintes de citoyens, la conseillère du district indique que lorsqu'une année d'utilisation du bac brun sera terminée, la Ville de Rouyn-Noranda compte procéder à un bilan sur le compostage.

## Nom du centre communautaire

La Ville de Rouyn-Noranda procède à l'harmonisation de l'affichage des édifices municipaux sur son territoire. C'est donc une opportunité qui s'offre aux divers quartiers, dont Évain, de reconnaître le travail d'une personne qui a contribué au développement de leur communauté. Le conseil de quartier d'Évain a donc recommandé au conseil municipal que la bâtisse qui abrite l'aréna, ainsi que plusieurs organismes communautaires et comités du quartier, soit nommée : CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ARTHUR-DICKEY.

Mais par la suite, pour la majorité des personnes qui se sont exprimées sur le sujet, la construction du centre communautaire est une œuvre collective et le nom de la bâtisse doit refléter cette particularité, donc le nom devrait rester tel quel, soit CENTRE COMMUNAUTAIRE D'ÉVAIN.

Il y a d'ailleurs déjà un édifice sur le territoire de Rouyn-Noranda qui porte le nom de M. Paul-Arthur Dickey, soit le quartier général de la Sûreté du Québec.

Une nouvelle recommandation sera adressée au conseil municipal pour que le nom du centre communautaire d'Évain soit désigné officiellement : CENTRE COMMUNAUTAIRE D'ÉVAIN

## Croix

Mme Samuelle Ramsay-Houle rappelle aux personnes présentes que la croix qui était située depuis 1985 sur un promontoire au bout de la rue de la Montagne est tombée il y a quelques jours. Cette croix était à l'origine une œuvre collective qui a été léguée à la municipalité d'Évain et qui est devenue propriété de la Ville de Rouyn-Noranda lors du regroupement de 2002. Après sa chute, les lieux ont été sécurisés et, pour le moment, la Ville est en attente de réponses de la part des assurances afin de connaître la cause de son effondrement.

## Demandes citoyennes adressées à la conseillère du district

La conseillère du district invite les

citoyennes et citoyens qui veulent la joindre à la contacter sur sa page Facebook ou en utilisant ses coordonnées sur le site Web de la Ville.

## Subventions aux organismes

En raison de la COVID-19, plusieurs comités du quartier n'ont pas été en mesure de faire les activités prévues à leur programme. Le conseil de quartier d'Évain a un solde de trois mille dollars (3000 \$) pouvant être distribué aux comités du quartier pour l'année qui se termine le 31 décembre 2020. Les frais que les organismes doivent engager pour s'adapter aux consignes de la Santé publique sont dorénavant admissibles. Les demandes de soutien financier pour 2021 doivent être remises jusqu'au 27 novembre prochain.

## Projet Wasamac

Les résidents du secteur concerné se sentent démunis face à l'ampleur du dossier et sont inquiets des impacts du développement d'un tel projet pour leur propriété. Les résidents qui feront partie du groupe de travail devront être mieux accompagnés puisqu'ils n'ont pas nécessairement les qualifications requises pour saisir tous les aspects d'une documentation spécialisée dans le domaine minier, qui s'avère souvent complexe. Mme Samuelle Ramsay-Houle propose d'accompagner les résidents du secteur concerné à toutes les rencontres citoyennes qui seront programmées dans le futur.

## Dates des prochaines séances

Les membres du conseil de quartier conviennent de tenir les prochaines séances aux dates suivantes : 21 octobre et 18 novembre 2020.

## Au cœur de la musique

**Julie Lacerte,**  
bachelière en musique

Offre des cours d'accordéon-piano, clavier, piano, flûte traversière et des cours de chant.

Services : mariages, funérailles, baptêmes, anniversaires et rencontres familiales.

**819-768-2482**

# Résumé de la rencontre spéciale du conseil de quartier d'Évain du 6 octobre 2020

■ Raymonde Poitras

## Mise en contexte de la rencontre spéciale

La rencontre spéciale a été convoquée afin que le conseil de quartier se prononce sur deux demandes de financement présentées dans l'enveloppe « Demandes de subvention aux conseils de quartier ». L'enveloppe est de 3000 \$ pour ce fonds.

En attendant la réception de leur charte, l'Association des loisirs d'Évain (le futur comité) a adressé une requête à l'Association des Amis du parc Victor, organisme reconnu par la Ville, pour que cette dernière accepte de parrainer la demande de financement de 1 500 \$ déposée auprès des autorités municipales. L'Association des Amis du parc Victor accepte de parrainer cette demande de financement. L'Association des loisirs désire organiser des activités pour Halloween et Noël, et ce, afin de dynamiser le quartier d'Évain. Il est précisé que ce sera l'Association des loisirs d'Évain, et non l'Association des Amis du parc Victor, qui devra faire rapport à la Ville du suivi des activités organisées et du financement obtenu.

La seconde demande de financement provient du Club de ski de fond d'Évain. Les actions que l'organisme compte faire au cours des prochaines semaines pour assurer une ouverture des installations conformes aux mesures sanitaires recommandées par la Santé publique : installation du plexiglas au comptoir d'accueil, à la cuisine et à la salle de fartage, un cylindre de porte qui évitera la manipulation de la poignée, des stations de désinfectant, l'achat de masques et également de la signalisation. Le montant demandé par le Club de ski de fond est de 1 500 \$.

Les membres du conseil de quartier appuient les deux demandes et adoptent les résolutions de recommandation pour transmission au conseil municipal.

## Divers

Le jeu d'eau « Éléphant'eau » au Parc Victor se décolore. M. Bertrand Boucher rencontrera le directeur du Service de l'animation en loisir et espaces verts, M. Gérard Paquet, afin de discuter des interventions qui pourront être faites l'an prochain afin de mieux protéger les couleurs initiales du jeu d'eau. C'est à suivre.

Le nettoyage des bornes-fontaines : M. Denis Bournival questionne la façon dont le rinçage des bornes-fontaines se fait. Est-il possible que le travail soit mieux encadré pour éviter que l'eau déversée entraîne le gravier sur la chaussée et y reste ?

L'eau potable : Le quartier est encore approvisionné en eau potable par le réseau du centre-ville. Quelle sera la date du retour à la normale dans le quartier ?

La croix d'Évain : La construction initiale de l'infrastructure a été possible grâce à des dons de la population. Si un mouvement similaire est enclenché, la question sera analysée.

## Date de la prochaine séance

La prochaine séance du conseil de quartier d'Évain se tiendra le mercredi 21 octobre, à 20 h, à la salle Optimiste du Centre communautaire d'Évain.

## Julien Gauthier EXCAVATION

R.B.Q. : 2462-4488-42



Tél. : 819-768-2421  
Cell. : 819-763-6949  
Fax. : 819-768-2428

3865, Rang des Cavaliers  
Rouyn-Noranda (QC), J0Z 1Y2

**Les pompiers sont là pour nous. En cas d'urgence, appelez le 911.**



## ENSEMBLE pour bâtir

Journal communautaire et organisme à but non lucratif publié mensuellement et distribué gratuitement sur le territoire du quartier Évain à 1 800 exemplaires, situé au :

200 rue Leblanc

Rouyn-Noranda Québec J0Z 1Y0

819-797-7110 poste 2208

info@journal-ensemble.org

www.journal-ensemble.org

facebook.com/journalensemble

L'équipe et ses collaborateurs assurent la rédaction et la correction de chaque édition. L'équipe du journal se donne le droit de corriger, de modifier ou de refuser un article qu'elle jugera offensant ou comportant des propos désobligeants.

## Conseil d'administration :

Diane Gaudet Bergeron, présidente

Julianne Pilon, administratrice

Louiselle Luneau, secrétaire-trésorière

Raymonde Poitras, administratrice

## Équipe de production et de rédaction :

Diane Gaudet Bergeron, Louiselle Luneau, Roxanne Jalbert et Raymonde Poitras.

Équipe de collaboration : Réjean Gouin, Jacques Archambault, Lise Vigneault et Suzie Bélanger.

Équipe de correction : Hélène Bilodeau, Chantal Grenier et René Mercure.

Webmestre : Louise Villeneuve.

Mise en page : Et Hop Studio

Contribution suggérée : 10 \$

Abonnement extérieur : 25 \$

Numéro d'enregistrement : 600-15-000042-79

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

Partenaires financiers : Ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Rouyn-Noranda.

Membre



# Des enfants heureux de retourner à l'école

■ Suzie Bélanger



Activité de boîte à lunch, zéro déchet en présence de Maurice Duclos  
Photo : Gracieuseté



Mur de l'école peint par Mme Sylvie Gélinas  
Photo : Gracieuseté

## Valorisation de la profession enseignante, journée du 5 octobre!

L'équipe école désire remercier, chaleureusement, les parents, les élèves, les directions d'école ainsi que le Conseil d'établissement pour les mots de reconnaissance reçus lors de la journée du 5 octobre. Ce fut très apprécié. Merci!

### Portrait scolaire

Nous débutons l'année scolaire avec M. Serge Gaudet, directeur aux écoles l'Étincelle et petite Étincelle, accompagné de Mme Liette Ayotte, directrice adjointe ainsi que Mme Line Chevrier et Mme Marie-Pierre Boisvert-Baril, secrétaires.

Nous avons 529 élèves.

Nous accueillons 5 stagiaires en enseignement.

L'équipe-école compte 35 enseignants, orthopédagogues et 3 éducateurs spécialisés.

Nous saluons le travail exceptionnel de Michel Raymond, notre concierge.

Nous offrons désormais une classe de préscolaire 4 ans qui compte 17 élèves sous la direction de Mme Stéphanie Pétrin, enseignante.

L'équipe du service de garde travaille fort afin d'offrir un service de qualité; si vous voulez postuler pour faire équipe avec nous, nous avons besoin de personnel. Communiquez au 819-762-8161

### Œuvre de Mme Sylvie Gélinas

Nous désirons remercier, chaleureusement, Mme Sylvie Gélinas, enseignante retraitée, artiste peintre. Elle a accepté de peindre un mur intérieur de l'école à la demande du comité culturel. Les élèves sont charmés et heureux de ce nouvel environnement coloré. L'œuvre est magnifique et magique.

### Sortie Culturelle

Le Festival du cinéma se rendra à nous par la magie de l'internet.

### Journées de la Culture

Nous avons souligné les journées de la Culture avec la chanson de Damien Robitaille : « Il me semble ». Un montage vidéo souligne cette journée. Il sera possible de le visionner sur le site de la CSRN.

### Classes de 3<sup>e</sup> Mme Joanie et Mme Mélanie

Dans le cadre du cours de sciences et technologies, en lien avec l'univers vivant, les élèves de 3<sup>e</sup> année de madame Joanie font la culture de champignons

sauvages. Ils vivront cette expérience en faisant pousser deux variétés de pleurotes. Ils recevront également la visite d'un mycologue de la région, auteur du livre « Champignons comestibles de la forêt boréale », M. Roger Larivière.

Le 8 octobre, les classes de Joanie Lacasse et Mélanie Dessurault ont reçu la visite de monsieur Maurice Duclos. Cette visite gratuite, en partenariat avec GECO et la ville de Rouyn-Noranda, avait pour but de sensibiliser les élèves quant à la quantité de déchets générés par les boîtes à lunch de chacun et de proposer des alternatives possibles. Une courte présentation sur l'utilisation des bacs bruns pour la collecte des matières organiques à la maison a aussi eu lieu.

### Enseigne avec le nouveau logo de l'école.

À partir du 13 octobre, vous pourrez admirer les nouvelles enseignes aux écoles de l'Étincelle et de la Petite Étincelle.

## La mort du bourdon

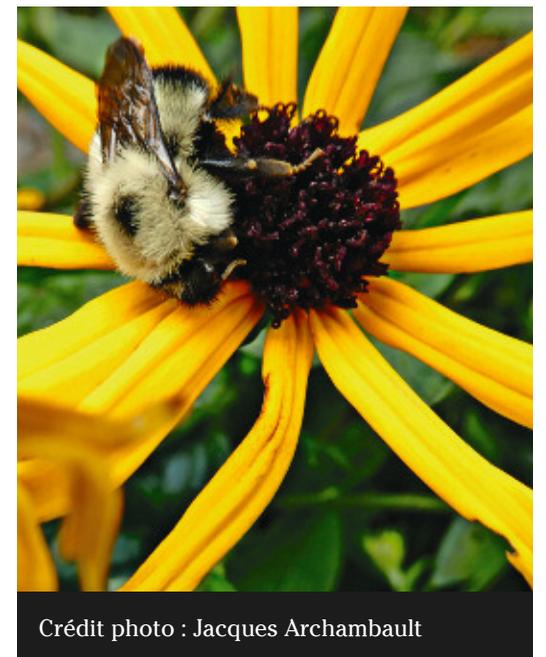
■ Jacques Archambault

Au cours de l'été dernier, je les ai photographiés, filmés, scrutés, étudiés et admirés, ces bourdons qui venaient butiner sur un bouquet de fleurs de bourrache à 2 pieds de moi. J'aimais les regarder prendre le pollen de fleur en fleur, car je me disais que c'était bon pour la Nature et... pour nous aussi les Humains.

Par une journée du 8 septembre, il y en a un qui est venu se poser en plein centre d'une fleur de rudbeckia tout près de moi et est demeuré immobile. J'avais remarqué que ces fleurs n'attiraient pas vraiment les bourdons, c'est ce qui a attiré mon attention. Mais là, après plusieurs heures, il s'est renversé sur le côté à même les pétales jaunes de la fleur comme s'il était épuisé, au bout du rouleau. Je me suis dit : tiens tiens, sa date d'expiration est arrivée.

C'est donc dire que le bourdon aura travaillé jour après jour pendant sa courte vie de 4-5 mois à ramasser du nectar et du pollen qu'il amène non seulement au nid pour nourrir la colonie, mais aussi pour procurer des réserves qui serviront à la ou les reines qui seules survivront durant l'hiver. C'est en récoltant le nectar et le pollen que les insectes butineurs transportent, à leur insu, du pollen sur leur corps, fertilisant ainsi d'autres fleurs. Les bourdons ont une technique bien à eux : la « pollinisation par vibration », ce qui leur permet de récolter le pollen des fleurs en faisant vibrer leurs ailes. C'est d'une efficacité sans précédent !

Les changements climatiques et la déforestation s'avèrent néfastes pour l'espèce. Un des bons moyens pour contrer une diminution des insectes pollinisateurs, c'est de... planter des fleurs ! Alors, à nos marques pour l'an prochain !



Crédit photo : Jacques Archambault

**D-NEIGE**

Résidentiel / Commercial

Déneigement offert avec gratte et souffleur.

Les places sont limitées! Soumission gratuite

819 279-7161  
D-Neige@outlook.com

Simplement pour vous  
Esthétique - Massothérapie

Isabelle Nackers  
Propriétaire

65, avenue Victor  
Quartier Évain, Rouyn-Noranda  
Tél. : 819-763-1531  
Sur rendez-vous  
Lundi au Jeudi : 9 h à 21 h  
Vendredi : 9 h à 17 h

# La santé de tous est entre nos mains Application Alerte COVID



L'application Alerte COVID est un outil complémentaire que vous pouvez utiliser afin de limiter la propagation du virus de la COVID-19. Elle permet de vous avertir si vous avez été en contact avec une personne qui a contracté la COVID-19. Vous recevrez une notification et des recommandations si vous avez été à moins de deux mètres, pendant plus de 15 minutes, de quelqu'un qui s'est déclaré infecté au cours des 14 derniers jours. L'application est gratuite, facilement accessible et sécuritaire en ce qui concerne la protection des données personnelles.

L'application ne remplace pas les mesures sanitaires comme le lavage des mains, le respect de la distanciation ou le port du masque.



## Les trois choses qu'Alerte COVID fait :

- 1 Vous envoyer une notification si vous avez été en contact avec quelqu'un qui a reçu un diagnostic positif de COVID-19.
- 2 Vous diriger vers les informations pertinentes en lien avec ce que vous devez faire après avoir reçu la notification d'exposition.
- 3 Si vous avez reçu un test positif, informer les autres utilisateurs qu'ils ont côtoyé une personne ayant signalé dans l'application un résultat positif au test de la COVID-19, de manière anonyme et sans partager de renseignements personnels.

## Les deux choses qu'Alerte COVID ne fait pas :

- 1 Accéder à vos données personnelles et à des informations relatives à votre santé, les recueillir ou les archiver.
- 2 Utiliser le GPS de votre appareil et connaître votre emplacement ou toute autre coordonnée personnelle.

L'utilisation d'Alerte COVID est entièrement volontaire. Vous décidez de la télécharger, de l'utiliser ou de la supprimer comme bon vous semble. **Plus les gens seront nombreux à l'utiliser, plus l'application sera efficace pour freiner la transmission.**



Pour télécharger l'application:  
[Quebec.ca/AlerteCovid](https://Quebec.ca/AlerteCovid)

## Comment fonctionne-t-elle ?

Alerte COVID s'exécute en arrière-plan, dans votre appareil, sans compromettre ni interrompre vos activités. L'application utilise la fonction Bluetooth intégrée à votre téléphone intelligent pour déterminer à quelle distance vous vous trouvez d'autres personnes qui utilisent aussi l'application.

Elle échange des codes aléatoires avec d'autres utilisateurs de l'application situés à proximité, toutes les cinq minutes. Les codes aléatoires ne peuvent pas servir à vous identifier ni à déterminer où vous vous trouvez. Elle conserve les codes sur votre téléphone pendant 14 jours.

Chaque jour, lorsque votre appareil se connecte à Internet, Alerte COVID fait une recherche de correspondance entre vos codes aléatoires et ceux d'autres personnes ayant indiqué dans l'application qu'elles avaient reçu un résultat positif. Même si l'application trouve des codes correspondants, il n'est pas possible de faire le lien avec les individus. **Votre identité demeure confidentielle tout comme celle des autres personnes qui utilisent l'application.**

Si l'application trouve des codes correspondants, cela veut dire que, dans les deux dernières semaines, et ce, pendant plus de 15 minutes, vous avez été à moins de deux mètres d'un autre utilisateur de l'application

qui a reçu, depuis, un résultat positif au test et qui a accepté de partager l'information avec les autres utilisateurs. Vous recevez donc une notification d'alerte :

- qui vous indique que vous avez possiblement été en contact avec la COVID-19;
- qui vous informe des prochaines étapes à suivre.

Aucun renseignement personnel ni donnée de localisation ne sont partagés. Il est donc impossible de connaître le moment et l'endroit où vous avez été en contact avec la personne infectée.

## Comment indiquer dans l'application que vous avez reçu un résultat positif à un test de dépistage ?

Si le résultat de votre test de dépistage est positif et que vous avez reçu un appel des autorités de santé publique, vous pouvez demander une clé à usage unique. Pour ce faire :

- Appelez au numéro de téléphone indiqué dans l'application dès que possible.
- Notez la clé qui vous sera donnée après la vérification de votre identité et de votre résultat de test.
- Entrez la clé dans l'application à l'intérieur d'un délai de 24 heures. Après ce délai, elle expirera.

Si vous choisissez de communiquer votre résultat positif aux autres utilisateurs de l'application, Alerte COVID ne partagera aucun renseignement qui pourrait vous identifier. C'est à vous de décider si vous souhaitez partager ce diagnostic. **Votre anonymat sera toujours préservé.**

## Votre vie privée est protégée

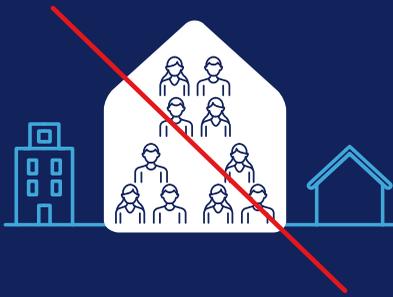
Alerte COVID n'utilise pas le GPS de votre appareil et ne connaît ni votre nom, ni votre numéro de téléphone, ni vos coordonnées personnelles, ni aucun autre renseignement sur votre état de santé.

*Utiliser l'application Alerte COVID, c'est se protéger tout en protégeant ses proches.*

[Quebec.ca/coronavirus](https://Quebec.ca/coronavirus)

☎ 1 877 644-4545

Québec



# Pourquoi éviter les rassemblements privés?

Éviter de se rencontrer  
entre amis ou en famille  
limite les contacts et freine  
la propagation du virus.

On doit réagir maintenant.



[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

☎ 1 877 644-4545

# Des mesures assouplies à l'assurance-emploi

■ Louiselle Luneau



Depuis le 27 septembre 2020, le programme d'assurance-emploi a pris le relais de la prestation canadienne d'urgence (PCU) pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs en arrêt de travail. La PCU était prévue pour une période maximale de 28 semaines et s'est terminée au plus tard le 3 octobre.

Dans cette logique de transition, le gouvernement fédéral applique, depuis le 9 août, pour l'ensemble des régions administratives du Canada, un taux de chômage de 13,1% (les régions qui connaissent un taux de chômage plus élevé demeurent avec les paramètres de leur taux de chômage). Cela a pour effet direct d'établir un **critère d'admissibilité de 420 heures**, partout au Canada, et ce, jusqu'au 11 septembre 2021.

La demande de chômage doit être déposée auprès de Service Canada, soit en la faisant en ligne ou encore en se présentant dans un bureau de Service Canada.

**Quelles sont les nouvelles règles depuis le 27 septembre 2020 ?**

1. Le critère d'admissibilité est de 420 heures et réduit à 120 heures avec l'ajout d'un crédit d'heures accordé.
2. Les heures de travail doivent avoir été faites au cours de la dernière année (année de référence qui est prolongée si vous avez reçu de la PCU).
3. Le gouvernement accorde donc, **une fois**, un crédit d'heures qui va s'ajouter aux heures de travail réelles accumulées. Ce crédit est de 300 heures pour une demande de prestations régulières et un crédit de 480 heures pour une demande de prestations spéciales (maladie, compassion, proches aidants).
4. Le calcul du taux de prestations se fera sur les 14 meilleures semaines de travail (gains de la dernière année) avec un plancher universel **minimum de 500 \$ brut** par semaine. Les prestataires qui établissent un taux plus élevé ayant reçu un salaire supérieur recevront ce taux normal dont le maximum est de 573 \$ brut par semaine en 2020.
5. Aucun délai de carence ne s'appliquera sur une demande de chômage prenant effet avant le 25 octobre 2020.
6. Pendant la période visée par ces mesures temporaires (27 septembre au 11 septembre 2021), la paie de vacances et autres rémunérations de fin d'emploi (par exemple une indemnité de départ) n'auront aucun impact sur les prestations d'assurance-emploi, **la répartition de la rémunération est suspendue**.

Les prestataires doivent remplir leur demande aux deux semaines. Il faut également être activement à la recherche d'un emploi et disponible à travailler. Ces règles continuent de s'appliquer. Il est important de noter les démarches d'emploi effectuées à chaque semaine au cas où une personne de Service Canada voudrait vérifier la recherche active d'un emploi d'une personne en situation de chômage.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez appeler au bureau de Chômage Action de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec au 819-762-3116 ou par courriel : [info@caatnq.quebec](mailto:info@caatnq.quebec)

## Cercle de Fermières Évain

■ Lise Vigneault

Bien que la réunion d'octobre soit suspendue, les activités des Fermières suivent leur cours : atelier tricot du jeudi soir, tissage et cours de courtpointe.

Tous les beaux moments de rencontre se font en petits groupes restreints dans le respect des recommandations de la santé publique

**Voici notre calendrier des réunions :**

- Souper de Noël : vendredi 4 décembre 2020.
- Pour l'année 2021 : réunion les 11 janvier, 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> mars, 5 avril, 3 mai et, la dernière, 7 juin.

C'est toujours à compter de 19 h, au Centre communautaire d'Évain (200, rue Leblanc, Rouyn-Noranda), et il est possible de suivre la réunion virtuellement. Voir aussi notre page Facebook : [Cercle de Fermières Évain](#).



## Connaissez-vous les prestations canadiennes de relance économique ?

■ Louiselle Luneau

Afin de favoriser la relance économique à travers le Canada, le gouvernement fédéral a mis en place trois types de prestations appelés « prestations canadiennes de relance économique ».

**Prestation canadienne de la relance économique :**

Cette prestation s'applique aux travailleuses et travailleurs autonomes, ainsi qu'à celles et ceux qui, n'ayant pas droit à l'assurance-emploi, bénéficient d'un nouveau programme d'aide financière pour une période de six mois, à compter du 27 septembre 2020 jusqu'au 25 septembre 2021. Le taux de prestations est de 500 \$ brut par semaine. L'inscription pour la prestation canadienne de la relance économique doit se faire auprès de l'Agence de revenu du Canada et les personnes dans une telle situation peuvent faire leur demande depuis le 12 octobre 2020.

**Prestation canadienne de maladie pour la relance économique :**

La prestation canadienne de maladie (deux semaines au montant de 500 \$ brut par semaine) vise les travailleuses et les travailleurs qui ne sont pas en mesure de travailler à cause de maladie ou doivent s'isoler en raison de la COVID-19. Il n'y aura pas de certificat médical à fournir. Par contre, il ne sera pas possible de percevoir cette « prestation canadienne de maladie » et à la fois des congés-maladie payés par l'employeur ou des prestations d'assurance-salaire. Un choix doit être fait.

**Prestation canadienne de la relance économique pour les proches aidants :**

Cette prestation est offerte aux travailleuses et aux travailleurs qui

ne peuvent pas être à l'emploi, car ils doivent s'absenter du travail pour s'occuper d'un enfant de moins de 12 ans, d'un membre de la famille ou d'une personne à charge à la suite de la fermeture des écoles, des garderies ou des centres de jour en raison de la COVID-19. Cette prestation n'est pas accessible aux travailleuses et aux travailleurs qui préfèrent garder les personnes à charge à la maison lorsque les établissements sont ouverts.

Cette prestation est de 500 \$ brut par semaine pour un maximum de 26 semaines par famille. Ce type de prestation est en vigueur depuis le 5 octobre.

**Critères d'admissibilité et de fonctionnalité de chacune de ces prestations :**

Pour chacune de ces prestations, il faut avoir 15 ans et plus et posséder un numéro d'assurance sociale, avoir cessé de travailler pour des raisons liées à la pandémie de COVID-19 et avoir gagné un revenu d'emploi ou de travail indépendant d'au moins 5 000 \$ en 2019 ou dans les 12 mois qui précèdent la demande de prestations.

Pour ces trois types de prestations de relance économique, la demande est présentée et administrée par l'Agence de revenu du Canada. Vous devez compléter la demande en vous rendant sur « **Mon dossier pour les particuliers** » à toutes les deux semaines. La demande peut être faite par téléphone en composant le 1-800-959-2041 ou le 1-800-959-2019 en ayant en main votre numéro d'assurance sociale et votre code postal. Pour parler directement à un agent : 1-800-959-7383. La patience est de rigueur, car plusieurs demandes ont été déposées à travers le Canada.

## Du dynamisme dans le quartier

■ Roxanne Jalbert

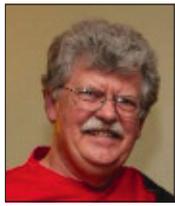
Le comité des loisirs d'Évain (CLÉ) a vu le jour il y a quelques mois. Le mandat du comité est de favoriser, de développer et de promouvoir les activités récréatives, sociales, culturelles, sportives et de loisirs d'Évain. À l'aide de levées de fonds et de subventions, le comité souhaite organiser des activités gratuites ou à très faible coût qui sont accessibles aux résidents du quartier.

Restez à l'affût des prochaines activités du comité en joignant sa page Facebook : **Comité des Loisirs d'Évain CLÉ**



# Des nouvelles de votre bibliothèque de quartier

■ Réjean Guoin



## Horaire d'ouverture :

Mardi et jeudi : 16 h à 20 h

Toujours au poste, les bénévoles travaillent fort pour votre plaisir de lecture.

Nous sommes à changer de système de gestion pour la collection de livres à votre bibliothèque d'Évain; beaucoup de travail, mais nous restons disponibles aux heures habituelles.

Jusqu'à ce que tous les livres soient transférés d'un système à l'autre, vous devrez avoir deux cartes de membre et ceci pourrait engendrer un léger retard à l'accueil, mais soyez assurés que nous faisons notre possible pour que le service demeure comme d'habitude.

Votre nouvelle carte de membre vous permettra plus de possibilités pour gérer vos emprunts et avoir plus d'informations sur le web.

Tous les détails vous seront transmis aussitôt qu'ils seront disponibles. En attendant, venez profiter de plusieurs nouveautés.

## Roman adulte :

- **Miss Parfaite T.03 Trop c'est comme pas assez** de Frédérique Dufort
- **Le destin d'Aurélié Lafrenière T.02 Les rebelles** de Stéphanie Martin
- **La forge des Maheu** de Lucy-France Dutremble
- **Fermer les yeux** de Antoine Renand
- **La mariée de corail** de Roxanne Bouchard
- **Le jour des cendres** de Jean-Christophe Grangé
- **Quantum** de Patricia Cornwell
- **Les grandes passions de l'histoire : Mozart** de Chantal Valois
- **Les grandes passions de l'histoire : Napoléon** de François Guilbault
- **Les grandes passions de l'histoire : Cléopâtre** de Sonia Alain
- **Le cœur pendu** de Maude Michaud

## Documentaire et biographie :

- **Woody Belfort : Pourquoi marcher quand on peut voler** de Maryse Pagé
- **Les 7 vies de Sara** de Johanne Longtin
- **Grosse et puis?** de Edith Bernier
- **Survivre dans le tumulte** de Patricia Darré
- **Qu'on accuse ou qu'on s'excuse** de Guy Ouellette

Comme à l'habitude les bénévoles vous attendent à la bibliothèque. Moins de temps à l'extérieur équivaut à plus de temps pour lire : on aime vous voir souvent!

Visitez : [sites.google.com/view/biblev](https://sites.google.com/view/biblev)

## Mot de Diane

Lorsque tu parles, tu ne fais que répéter ce que tu sais déjà. Si tu écoutes, tu apprendras peut-être quelque chose. (auteur inconnu)

# La Ville se positionne quant à la fête de l'Halloween

Le 3 septembre dernier, le directeur national de la santé publique au Québec, le Dr Horacio Arruda, mentionnait aux médias que « s'il y a une Halloween, elle sera différente ». Devant l'incertitude créée avec la 2<sup>e</sup> vague et dans un souci de sécurité, le conseil municipal a pris la décision de ne pas autoriser la cueillette de bonbons « porte-à-porte » le 31 octobre à Rouyn-Noranda. La Ville propose tout de même plusieurs activités, étant consciente que la fête de l'Halloween occupe une place importante dans le cœur des citoyens.

Puisque la Ville de Rouyn-Noranda a l'habitude de sélectionner la date de passage de l'Halloween sur son territoire et d'organiser l'encadrement de cette fête en collaboration avec ses principaux partenaires, la Ville prend les devants et propose aux citoyens une toute nouvelle formule pour cette Halloween 2020. Si aucune recommandation officielle n'a été faite par la Direction nationale de la santé publique, l'avancement de la situation épidémiologique laisse croire que la traditionnelle collecte de bonbons ne sera pas autorisée. À la suite des discussions avec la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, le Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile et la Sûreté du Québec, la Ville a donc fait le choix de proposer une alternative.

« Rien n'est habituel cette année. Nous voulons une ville joyeuse, une ville décorée, mais surtout, une ville en santé. Il est important pour nous d'offrir une formule qui sera sécuritaire pour les citoyens, peu importe ce qui arrive dans les prochaines semaines, » affirme la mairesse, Mme Diane Dallaire.

Des activités tout le mois d'octobre « Rouyn-Noranda se met sur son 31! » est la thématique de l'Halloween 2020 afin de faire sourire les familles. Ainsi, la Ville propose des activités qui

animeront tout le mois d'octobre.

## 1. Concours de décoration

Du 10 octobre au 31 octobre, un concours de décoration en trois volets est lancé : résidentiel, commercial et éducatif (services de garde en milieu familial, centres de la petite enfance CPE, classes d'écoles primaires et secondaires, etc.). Les participants pourront soumettre leurs photos sur le site Web de la Ville. Il y aura 3 grands prix de 250 \$ (1 par volet) et plusieurs prix de 50 \$, tous échangeables dans des commerces locaux participants.

L'artiste Zoé Julien-Tessier a créé un dessin qui sera disponible sur le site Web de la Ville de Rouyn-Noranda. Les participants pourront l'imprimer, le colorier et l'afficher à leur fenêtre en guise de « symbole de l'Halloween ».

## 2. Profiter de l'ambiance

La semaine avant l'Halloween, les citoyens sont invités à marcher dans leur quartier pour admirer les décorations en place.

## 3. Une chasse aux bonbons, chez soi

Le 31 octobre, la Ville encourage les familles à se costumer, à faire une chasse aux bonbons sur leur propre terrain et à partager des photos des déguisements avec la mention #HalloweenRN.

« Je suis consciente que ces activités ne remplaceront pas la cueillette des bonbons traditionnelle. Toutefois, dans les circonstances, nous souhaitons limiter la promotion de tout rassemblement qui pourrait engendrer une éclosion de COVID-19 importante sur notre territoire. Ça me brise le cœur, mais c'est la chose à faire », conclut la mairesse dont la décision a été approuvée par le comité de suivi de la Politique de la famille et des aînés.

Les détails des activités sont dévoilés sur le site de la Ville de Rouyn-Noranda et sur sa page Facebook.

**Bières de microbrasserie**  
**Mets cuisinés sur place**

[chezgibb.com](http://chezgibb.com)  
[info@chezgibb.com](mailto:info@chezgibb.com)  
[facebook.com/chezgibb](https://facebook.com/chezgibb)

T. 819.768.2954  
F. 819.768.2490

25, rue d'Évain  
Rouyn-Noranda (QC) J0Z 1Y0

**CHANGEMENT D'HEURE**

**LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE, NOUS REVENONS À L'HEURE NORMALE.**

**IL FAUT DONC RECULER NOS MONTRES.**

## Sincères remerciements



Nous avons été profondément touchés par vos messages de condoléances, vos marques de sympathie lors du décès de Bernard Bellerose. Toute la famille vous remercie de ces beaux messages.

Gertrude et les enfants Yves, Lyne, Élyse et Marc.

**FRANCIS GAUTHIER inc.**  
RBQ : 8329-2037-10

**terrassément**

819 768-2690

255, ave. Lafontaine, Rouyn-Noranda, Québec, J0Z 1Y2